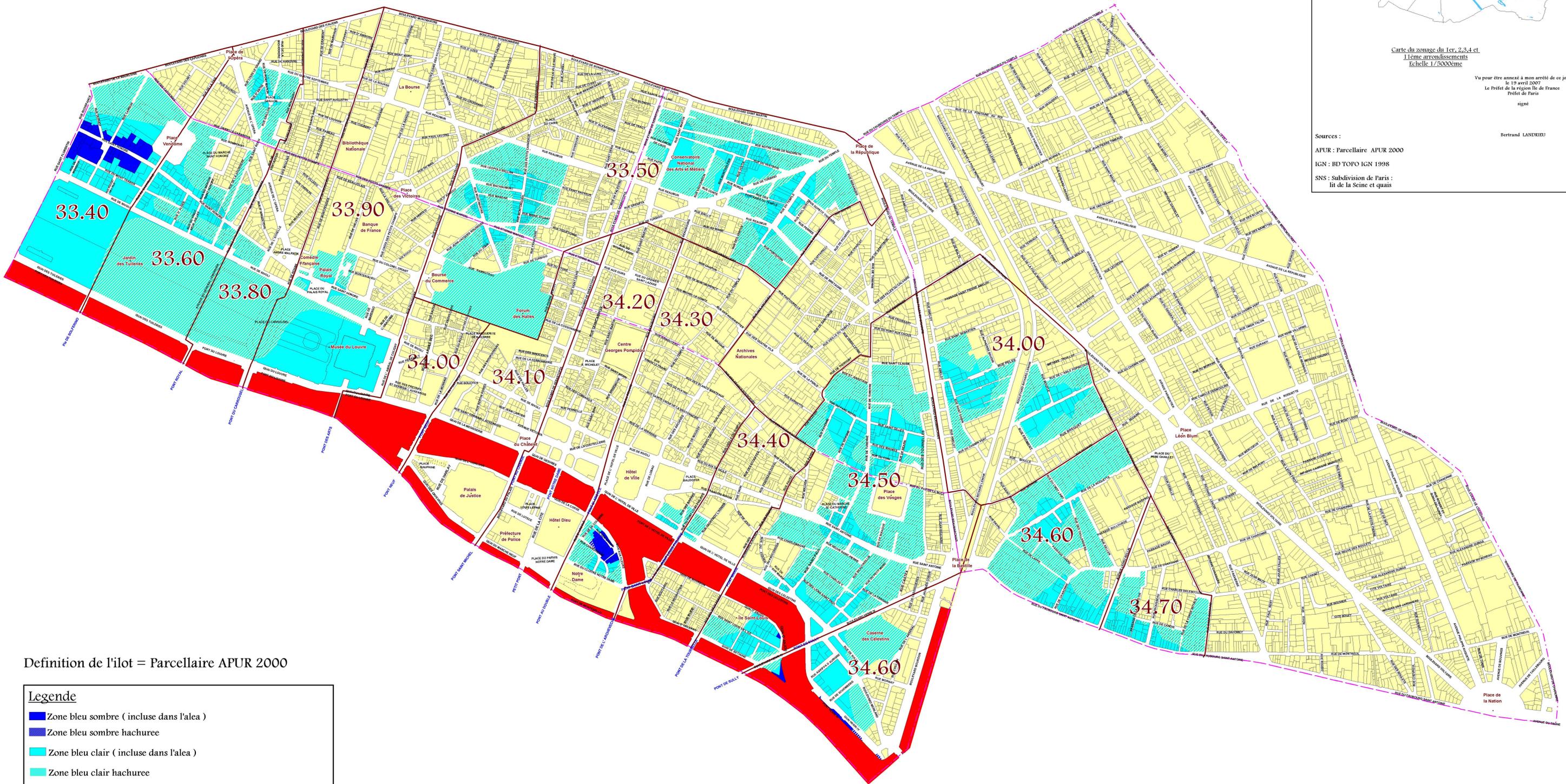


Carte du zonage du 1er, 2, 3, 4 et 11ème arrondissements
Echelle 1/50000ème

Vu pour être annexé à mon arrêté de ce jour
le 19 avril 2007
Le Préfet de la région Ile de France
Préfet de Paris
signé

Bertrand LANDRIEU

Sources :
APUR : Parcellaire APUR 2000
IGN : BD TOPO IGN 1998
SNS : Subdivision de Paris :
Ilot de la Seine et quais



Definition de l'ilot = Parcellaire APUR 2000

Legende

- Zone bleu sombre (incluse dans l'alea)
- Zone bleu sombre hachuree
- Zone bleu clair (incluse dans l'alea)
- Zone bleu clair hachuree
- Zone rouge

34.50 PHEC en m suivant le nivellement general
de la France (dit IGN 69) et limites des casiers
qui leur sont associes

Limites de parcelles (situation Decembre 1998)

Limites d'arrondissements